

à la TVA intracommunautaire. Il est animé par des officiers nationaux de liaison et organisé en groupes de travail dédiés à des secteurs spécifiques d'activités (fraude à l'opérateur défaillant et au régime douanier 42), moyens de transport, e-commerce). Les échanges d'information réalisées au sein du réseau EUROFISC ont confirmé leur pertinence et leur caractère incontournable pour la lutte contre la fraude à la TVA intracommunautaire.

L'échange de renseignements à des fins fiscales permet d'obtenir des informations détenues à l'étranger et constitue à ce titre un outil de premier rang dans la lutte contre la fraude fiscale internationale. Il prend principalement trois formes : l'échange sur demande, l'échange automatique et l'échange spontané.

III- LES RESULTATS GLOBAUX DU CONTROLE FISCAL

A - RÉSULTATS DU CONTRÔLE FISCAL

(nombre en unités et montants en M€)		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% Évolution
											2024/2023
A. Contrôle sur place											
I. Vérification de comptabilité :											
a. Nombre d'opérations :											
– vérifications générales	1	38 240	36 759	32 798	26 387	12 999	20 568	21 424	21 474	22 105	2,94 %
dont vérifications-diagnostic arrêtées	1bis	2 918	2 724	2 619	2 196	1 135	1 632	1 607	1 456	1 129	-22,46 %
– vérifications simples et ponctuelles	2	7 074	6 893	6 202	9 158	4 484	6 982	7 440	7 553	6 449	-14,62 %
– examen de comptabilité	2bis		635	3 102	2 216	953	2 825	2 226	1 523	1 298	-14,77 %
– CSP suite à 3909	2ter			3 228	4 707	2 484	6 545	7 328	7 622	8 006	5,04 %
Total	3	45 314	44 287	45 330	42 468	20 920	36 920	38 418	38 172	37 858	-0,82 %
b. Résultats :											
1. Droits simples rappelés :											
Impôts directs :											
– impôt sur les sociétés ¹	4	3 343	3 425	3 156	2 485	1 274	2 210	2 521	2 223	2 953	32,83 %
– impôt sur le revenu ¹	5	493	492	502	437	239	450	503	506	509	0,72 %
– autres impôts ²	6	707	596	572	468	548	919	850	827	626	-24,30 %
Taxes sur le chiffre d'affaires	7	1 823	1 769	1 658	1 447	694	1 324	1 818	1 760	2 024	15,02 %
Impôts locaux	8	590	508	463	373	221	396	391	367	402	9,63 %
Droits d'enregistrement	9	110	88	108	153	68	331	207	276	348	26,33 %
Total des droits simples	10	7 067	6 879	6 459	5 364	3 044	5 630	6 291	5 958	6 863	15,19 %
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	11	2 488	2 759	2 030	1 633	898	1 737	2 096	1 833	1 916	4,51 %
II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP) :											
a. Nombre d'opérations	12	3 557	3 613	3 134	2 646	1 311	2 404	2 293	2 061	1 838	-10,82 %
b. Résultats :											
1. Droits simples rappelés	13	629	484	469	271	135	303	307	296	305	3,00 %
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	14	290	256	259	126	62	140	135	156	164	4,92 %

<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place :</i>												
– Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)	15	48 871	47 900	48 464	45 114	22 231	39 324	40 711	40 233	39 696	-1,33 %	
– Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)	16	7 695	7 363	6 928	5 636	3 179	5 933	6 598	6 254	7 168	14,61 %	
– Pénalités (ligne 11 + ligne 14)	17	2 778	3 014	2 289	1 758	961	1 877	2 231	1 989	2 080	4,55 %	
B. Contrôle sur pièces												
a) Nombre												
	Impôt sur les sociétés (en dossiers)	70 729	73 533	88 867	74 107	93 030	100 412	111 824	122 240	131 018	7,18 %	
	Impôt sur le revenu (en articles)	569 221	539 807	516 687	330 858	240 103	315 344	270 199	474 271	361 086	-23,87 %	
	Redevables rectifiés en taxes sur le chiffre d'affaires	50 755	43 707	38 242	35 037	23 583	24 100	25 450	24 351	24 532	0,74 %	
b) Droits simples rappelés												
I.	Impôt sur les sociétés	18	685	504	496	535	723	865	901	962	1 187	23,39 %
I.	Impôt sur le revenu ³	19	1 904	1 645	1 586	1 163	766	1 120	930	1 551	1 283	-17,25 %
III.	Taxes sur le chiffre d'affaires	20	441	356	339	310	218	264	290	311	379	21,56 %
IV.	Droits d'enregistrement ⁴	21	1 494	1 232	940	1 112	1 351	2 018	2 445	2 694	3 146	16,76 %
V.	Impôts divers ⁵	22	753	541	506	384	347	527	495	620	608	-1,92 %
VI.	Impôt de solidarité sur la fortune ^{6 et 7}	23	574	584	480	531	319	336	291	237	268	12,87 %
c) Pénalités appliquées (tous impôts)												
		1 397	908	946	660	382	500	434	569	555	-2,48 %	
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur pièces (droits simples lignes 18 à 23)</i>												
		24	5 851	4 862	4 347	4 035	3 724	5 130	5 352	6 375	6 870	7,76 %
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place et sur pièces (droits simples lignes 16 + 24) :</i>												
		25	13 546	12 225	11 275	9 671	6 903	11 063	11 950	12 630	14 038	11,15 %
<i>Total des droits et pénalités du contrôle sur place et sur pièces ⁸</i>												
		25 bis	17 721	16 148	14 509	12 089	8 246	13 440	14 615	15 188	16 673	9,78 %
Crédit d'impôts et taxes non remboursés (contrôles sur pièces et sur place) ⁹												
		1 746	1 755	1 642	1 780	1 974	2 220	3 028	3 297	3 380	2,50 %	

(1) Les chiffres indiqués sont nets des réductions de déficits pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu.

(2) Autres impôts : droits ISF/IFI, contributions, taxes annexes...

(3) (4) (7) et (8) Résultats inclus du STDR pour les années 2015 à 2019.

(5) Contrôle sur pièces de TVA immobilière et prélèvement sur les profits immobiliers, et plus-values immobilières inclus. À partir de 2011, les contributions sociales et les taxes suivantes sont incluses : taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires, TVS, PECC, FPC, CAP, cotisation minimale TP, TASCOCOM, CAP et CVAE.

(6) Y compris la relance des défallants.

(9) distinction opérée entre droits mis en recouvrement et crédit d'impôts et taxes non remboursés à partir des données communiquées au PLF 2025.

En 2024, les résultats financiers du contrôle fiscal (hors crédits d'impôts et taxes non remboursés) sont en augmentation de près de 1,5 Md€ (+9,78 %) par rapport à ceux de 2023 (soit 16,7 Md€ en 2024 contre 15,2 Md€ en 2023). En outre, le montant des crédits d'impôt et taxes non remboursés s'élève à 3,4 Md€ contre 3,3 Md€ en 2023 (+2,5 %). Hors crise sanitaire, ce haut niveau traduit pour partie les effets des mesures mises en place suite au plan fraude de 2018 et au plan de lutte contre toutes les fraudes de 2023.

Inférieur à zéro (1)	148	-2 311	45	-1 940	4	-449	197	-4 701
De 1 € à 7 500 €	1 932	6 993	966	3 453	32	135	2 930	10 582
De 7 500 € à 30 000 €	5 076	92 738	1 553	27 030	60	982	6 689	120 751
De 30 000 € à 75 000 €	3 761	176 043	1 322	64 851	64	3 146	5 147	244 040
De 75 000 € à 100 000 €	687	59 365	353	30 603	25	2 128	1 065	92 096
Supérieur à 100 000 €	1 606	416 334	1 570	679 082	282	616 216	3 458	1 711 632
Total TVA	13 210	749 162	5 809	803 079	467	622 159	19 486	2 174 400
Tous impôts (2) :								
Inférieur à zéro (1)	76	-1 451	46	-2 596	18	-3 562	140	-7 610
De 0 € à 7 500 €	1 677	6 474	769	3 033	35	152	2 481	9 660
De 7 500 € à 30 000 €	6 622	125 092	2 813	52 357	96	1 661	9 531	179 110
De 30 000 € à 75 000 €	6 206	296 169	3 514	174 050	122	6 302	9 842	476 521
De 75 000 € à 150 000 €	2 808	292 582	2 226	237 786	145	16 136	5 179	546 504
Supérieur à 150 000 €	2 351	812 419	2 924	1 706 513	1 003	3 730 023	6 278	6 248 955
Total	19 740	1 531 284	12 292	2 171 143	1 419	3 750 713	33 451	7 453 140

I Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) et direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF)

(1) Dégrèvement résultant, pour l'essentiel, de compensation entre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.

(2) Il s'agit du total tous impôts confondus, y compris les impositions directes locales, les droits d'enregistrement et les autres impôts.

- **La procédure de régularisation**

Le recours à la procédure de régularisation visée à l'article L.62 du livre des procédures fiscales se maintient à un haut niveau. En 2024, comme en 2023, elle concerne 18 % de l'ensemble des contrôles externes réalisés et ayant donné lieu à rappels (+3 points par rapport à 2019). Cette procédure est principalement mise en œuvre par les directions nationales et les DIRCOFI (27 % de leurs contrôles). 6 016 entreprises de bonne foi et respectueuses de leurs obligations déclaratives ont pu régulariser leur situation fiscale en cours de contrôle, moyennant le paiement immédiat des impositions dues et d'un intérêt de retard réduit, pour un montant global de droits régularisés de près de 946 M€, soit 13 % des rappels totaux en droits. Au final, le contrôle se termine plus rapidement pour le contribuable et le recouvrement est accéléré et sécurisé pour les finances publiques.

C - Le contrôle sur pièces

À l'instar du contrôle fiscal externe, le contrôle sur pièces (CSP) évolue vers une démarche davantage fondée sur la sélectivité des dossiers à contrôler à partir d'une analyse des zones d'enjeux et de risques, pour assurer une couverture équilibrée et efficace du tissu fiscal. L'objectif est de mieux détecter les dossiers frauduleux présentant des enjeux importants, prioritairement orientés vers la programmation du contrôle fiscal externe, tout en continuant, à rectifier rapidement du bureau les situations qui le permettent et le justifient. La procédure de régularisation créée par la loi Essoc pour les CSP a donné lieu à 60 151 régularisations en 2024. Dans plus de 96 % des cas, la régularisation concerne un contribuable particulier.

1 - CSP des professionnels

Pour les impôts professionnels, l'objectif est de combiner la fiabilisation de l'assiette de l'impôt avant contrôle, la couverture du tissu fiscal et le recentrage sur les enjeux importants.

Les pôles de contrôle et d'expertise (PCE), qui traitent le CSP des professionnels, veillent à l'amélioration de la couverture du tissu fiscal par une meilleure sélection des dossiers et la mutualisation des compétences des agents en charge de ces dossiers.

Ils assurent également un rôle de sécurisation des dépenses fiscales. Ainsi, près de la moitié des dossiers (49 %) examinés en 2024 concerne l'instruction des demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée. S'agissant des résultats, les rejets de remboursements de crédits de TVA représentent à eux seuls 3 Md€.

Par ailleurs, le CSP de l'impôt sur les sociétés (IS) est en progression en montant de droits rappelés (+23 %) pour atteindre 1,2 Md€, ainsi qu'en nombre de dossiers rectifiés (+7 %), sachant que la part des droits issus du contrôle de liquidation de l'IS sur l'ensemble des CSP portant sur l'IS reste très largement prépondérante (88 %). En matière de taxes sur le chiffre d'affaires, si le nombre de dossiers redressés en 2024 est en très légère hausse (+1 %), le montant de droits rappelés évolue plus sensiblement (+22 %).

2 - CSP des particuliers

S'agissant de l'impôt sur le revenu (IR), les résultats du contrôle demeurent à un niveau élevé malgré la diminution du volume d'activité (-24 %) et du montant des droits et pénalités rappelés (-17 %). Le report technique sur les statistiques des impositions supplémentaires du 4^e trimestre 2022 basculées au 1^{er} trimestre 2023 peut expliquer cette baisse en 2024 par rapport à 2023. La montée en puissance des pôles nationaux de contrôle déconcentrés (PNCD) associée à une forte mobilisation des SIP dans la lutte contre la fraude déclarative et à l'engagement plus systématique de CSP de régularisation permettent de maintenir une activité soutenue en matière d'impôt sur le revenu.

À cet égard, pour faire face à l'augmentation et à l'évolution permanente des tentatives de fraudes déclaratives à l'impôt sur les revenus, la DGFIP s'est dotée en décembre 2023 d'une cellule nationale dédiée à la lutte contre la fraude des particuliers. Cette dernière, rattachée au service de la gestion fiscale de la DGFIP, est chargée d'établir la stratégie nationale de lutte contre ce type de fraudes et d'assurer sa mise en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés par ce phénomène, tant au sein de la DGFIP que dans d'autres services de l'État.

D - Résultats du contrôle fiscal EXTERNE par compétence territoriale

1 - Les résultats par inter-régions

Le contrôle fiscal externe est organisé par inter-régions, au sein desquelles les contrôles sont assurés par les directions départementales ou régionales des finances publiques (DDFiP/DRFiP) et les directions spécialisées de contrôle fiscal (DIRCOFI). Au niveau national, les contrôles sont effectués par les brigades de vérification des directions nationales.

Les tableaux ci-après présentent les résultats 2024 des inter-régions et des brigades nationales de vérification (inclus crédit d'impôts et taxes non remboursées).

(Nombres en unités et montants en M€)

INTER-RÉGION	SUD-OUEST	NORD	CENTRE EST	SUD-EST OUTRE-MER	EST	
I. Vérification de comptabilité :						
a. Nombre d'opérations :						
vérifications générales	1	1 500	2 226	3 258	2 152	1 675
<i>dont vérifications-diagnostic arrêtées</i>	1bis	4	82	11	18	78
vérifications simples et ponctuelles	2	410	782	901	701	404
Examen de comptabilité	2bis	49	180	217	262	81
CSP suite à 3909	2ter	778	809	1 115	966	587
Total	3	2 737	3 997	5 491	4 081	2 747
. Résultats :						
1. Droits simples rappelés :						
Impôts directs :						
- impôt sur les sociétés (1)	4	47	60	110	149	42
- impôt sur le revenu (1)	5	31	38	66	69	30
- autres impôts	6	27	24	70	49	23
Taxes sur le chiffre d'affaires et rejet de crédit de TVA	7	85	133	181	173	79
Impôts locaux	8	16	25	43	18	9

Droits d'enregistrement	9	8	2	9	81	2
Total des droits simples	10	214	283	479	540	185
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	11	67	109	179	216	66
II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP)						
a. Nombre d'opérations	12	91	175	256	261	149
b. Résultats :						
1. Droits simples rappelés	13	9	15	16	33	9
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	14	5	6	8	15	4
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place :</i>						
- Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)	15	2 828	4 172	5 747	4 342	2 896
- Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)	16	223	297	495	573	194
- Pénalités (ligne 11 + ligne 14)	17	72	116	187	231	69

(1) : Les chiffres indiqués sont nets pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des réductions de déficits.

INTER-RÉGION		ÎLE DE FRANCE	CENTRE OUEST	SUD PYRÉNÉES	BRIG. VERIF. NATIONALES	TOTAL
I. Vérification de comptabilité :						
a. Nombre d'opérations :						
vérifications générales	1	6 251	2 411	1 584	1 048	22 105
<i>dont vérifications-diagnostic arrêtées</i>	1bis	573	211	152	0	1 129
vérifications simples et ponctuelles	2	1 800	842	468	141	6 449
Examen de comptabilité	2bis	343	87	53	26	1 298
CSP suite à 3909	2ter	1 781	934	655	381	8 006
Total	3	10 175	4 274	2 760	1 596	37 858
4 274b. Résultats :						
1 Droits simples rappelés :						
Impôts directs :						
- impôt sur les sociétés (1)	4	267	68	46	2 164	2 953
- impôt sur le revenu (1)	5	127	40	30	78	509
- autres impôts	6	168	39	29	300	730
Taxes sur le chiffre d'affaires et rejet de crédit de TVA	7	697	117	84	622	2 172
Impôts locaux	8	24	13	12	242	402
Droits d'enregistrement		67	7	4	201	381
Total des droits simples		1 351	285	205	3 607	7 148
2 Pénalités appliquées (tous impôts)		629	94	88	468	1 916
II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP)						
a. Nombre d'opérations		520	153	128	105	1 838
b. Résultats :						
1 Droits simples rappelés		60	11	9	144	305
2 Pénalités appliquées (tous impôts)		32	6	4	84	164
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place :</i>						
- Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)		10 695	4 427	2 888	3 751	39 696
- Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)		1 410	295	214	552	7 453
- Pénalités (ligne 11 + ligne 14)		661	100	92	1 701	2 080

(1) : Les chiffres indiqués sont nets pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des réductions de déficits.